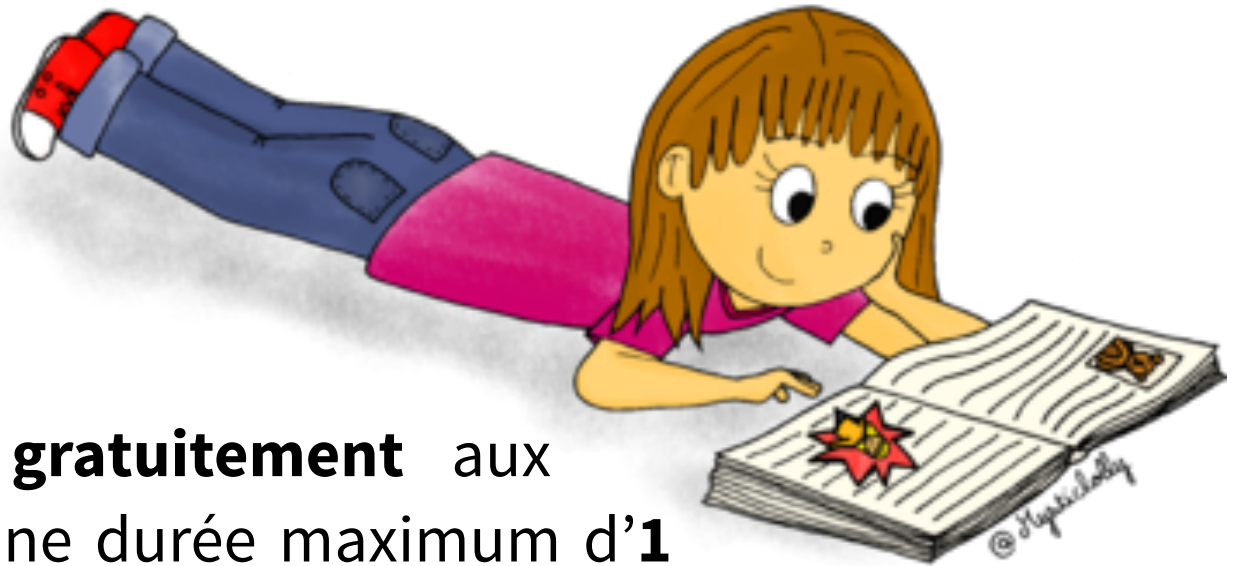


# CHARTRE DES COOPERATEURS DE L' OCCE 28 POUR LE PRET DES LIVRES



- Les ouvrages sont prêtés **gratuitement** aux **classes coopératives** pour une durée maximum d'**1 période**.
- Les enseignants se chargeront de prendre et de ramener les livres au siège de l'association OCCE 28, 2 allée Maurice Carême 28 000 CHARTRES (dans les locaux de l'école Maurice Carême).
- Ces livres appartiennent à tous : vérifier leur nombre et leur état au moment où vous les retirez et avant de les rapporter.
- Pour un usage coopératif, il serait intéressant que chaque classe utilisatrice d'une série élabore une fiche présentant l'usage pédagogique qui en aura été fait avec les élèves. L'élaboration de cette fiche avec les élèves pourra renforcer la dimension coopérative.



**Merci de votre coopération et ...  
bonne lecture !!!**

**TOUT LIVRE PERDU OU  
DÉTÉRIORÉ SERA REMBOURSÉ  
PAR LA COOPÉRATIVE**